

Image not found or type unknown



Assurance telephone tel and com

Par **olivier29**, le **02/07/2013** à **19:17**

bonjour,

J'ai souscrit une assurance en cas de casse pour mon téléphone. Il est cassé alors j'entame la démarche pour se faire indemniser par l'assurance tel and com. On me prévient que je serai pas indemnisé car ce n'est pas un événement soudain.

Mon téléphone est tombé suite à une chute dans des escaliers glissant , du coup le téléphone est cassé.

Alor je trouve abusif car on paie une assurance tout les mois et sa ne marche pas! De plus il me demande de payer le restant de la cotisation et il la débite .

Que faire ? merci